



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 05 novembre 2005,

Objet : Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous voici donc au terme de cet été 2005 d'une exceptionnelle longévité. Je ne sais si cette longévité aura été la principale raison de notre long silence radio, mais elle s'est probablement conjuguée avec diverses autres causes pour retarder l'échéance. Il était grand temps de renouer un contact qui je l'espère ne sera point trop distendu.

Comme nous vous le faisons sentir, lors de l'appel à l'assemblée générale de Juin et lors de cette même assemblée, le maire continue à pousser ses pions lentement, mais ils continue.

Tout d'abord, le maire refuse de prendre en compte nos arguments concernant le blocage abusif de tout CU (certificat d'urbanisme) ou permis de construire le long du chemin du Clos Lacassagne, et répond carrément à côté de la plaque.

Ensuite, le projet d'élargissement du chemin du Clos Lacassagne se confirme et une décision a été votée lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Nous avons donc gagné les deux premières batailles ... mais pas encore la guerre. Aussi, est-il encore plus nécessaire d'être vigilants et soudés autour de l'association afin de contrer ces funestes projets. Et j'ai donc provoqué une réunion du Conseil d'administration de l'association afin d'y débattre des problèmes qui se posent dans le quartier.

Cette réunion nous a permis d'aborder le problème d'élargissement du chemin du Clos Lacassagne. De son examen, il semble en découler une totale illégalité de la procédure. Nous allons donc consulter Maître Nathalie Thibaud afin de nous assurer de la véracité de nos conclusions, et, le cas échéant convoquerons une assemblée générale afin de prendre la décision qui s'impose.

Nous avons aussi évoqué le projet de lotissement 'Le Soleillou' au lieu-dit l'Hôpital, pour lequel un permis de lotir vient d'être accordé. Ce permis, contrairement à un CU refusé à Mmes Leperd et Aupeix, ne fait aucunement mention du problème de sécurité de la sortie sur la RD8 et ne fixe aucune contrainte au promoteur. Cet aggravation de la sortie sur le RD8 a fait l'objet, de la part du Conseil Général, d'un avis défavorable comme d'habitude ignoré par le Maire. Nous allons demander au Conseil Général de faire de nouveau pression sur le Maire concernant ce point.

Dans le même domaine (sécurisation), nous allons de nouveau alerter le préfet et le Conseil Général sur les graves dangers que fait courir le Maire avec son refus d'aménager les trottoirs le long de la RD8.

Il ressort de tout ceci, que les décisions arbitraires du Maire sont très contestables et seront contestées sous diverses formes.

Je tiens enfin, à renouveler mes excuses pour ce fort retard et j'en profite aussi pour envoyer un dernier appel à cotisation. En effet, malgré la modique somme que représente l'adhésion, il y a un certain nombre d'adhérents (le déficit se chiffre à plus de 20 adhésions) qui ne se sont toujours pas acquittés de celle-ci. Fin novembre, et conformément aux statuts, nous résilieront les adhésions non réglées.

En attendant le compte-rendu du Conseil d'administration, ainsi que des conclusions qui auront pu en être tirées, veuillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président :

Alain Aupeix

**Pour nous joindre par e-mail: pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>**